

Séance du 16 avril 2019

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, HUMBLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, LAPLACE Jean-Louis, PRUNEAUX Andrée, LABOUROT Céline, VIEILLARD Benoit, GAUTHIER Audrey.

Bruno PESENTI a donné procuration à Céline LABOUROT

Absents excusés : Corinne FEVRE, Thierry BUCHAILLOT

TRAVAUX VOIRIE RUE DE LA PLASSOTTE :

Le Conseil Municipal étudie les deux offres reçues suite à l'appel d'offres publié sur la plateforme dématérialisée DEMATIS, sous forme de procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, conformément au rapport d'analyse des offres :

- Accepte l'offre, économiquement la plus avantageuse, de la société SJE agence COLAS Nord Est d'un montant de 37 005, 86 euros HT,
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

PERSONNEL COMMUNAL : Création de poste suite à avancement de grade :

Le Conseil Municipal,

Considérant que le déroulement du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux permet l'avancement de grade d'un agent communal relevant de ce cadre d'emploi

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion du Jura en date du 21 mars 2019,

DECIDE de créer, un poste d'Adjoint Technique territorial principal de 2^{ème} classe, à compter du 21 février 2019.

Vote : 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

ETUDE DEVIS :

Après étude, le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- Abri sur pompe relevage : SOGEA : 3 300.00 € HT
- Chaises salle des fêtes : XEFI : 7 055.00 € HT
- Vaisselle salle des fêtes : 6 045.50 € HT

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Décide d'offrir la carte avantages jeunes 2019-2020 aux jeunes de la commune âgés de 10 à 30 ans. Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie du 15 mai au 15 juin 2019.
- Accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 1 668.00 € en dédommagement du sinistre Presseexpress du 10/12/2018
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de prestations de services proposé par la société Médialine en vue d'installer et d'exploiter le mobilier urbain publicitaire dans la commune,
- Soutien la motion proposée par l'Association des Maires du Jura, contre l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF.

Travaux à envisager :

- Rénovation mur et porte du cimetière.
- Rénovation terrain de tennis.
- Travaux de remise en état à l'intérieur de l'église suite aux travaux d'accessibilité.

Séance levée à 22 H 00. Le Maire Jean-Pierre FAIVRE